

SAINTE-ANNE-DE-SOREL

GUIDE DU CAMP



POUR UN ÉTÉ SANS SOUCIS

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR POUR LE BON DÉROULEMENT
DE L'ÉTÉ

ÉTÉ 2022

Renseignements généraux

Dîner à la maison

Si votre enfant dîne à la maison, il est important d'en aviser l'animateur le matin même.

Retard et absence

Si votre enfant doit s'absenter ou arrivera en retard, vous devez aviser l'équipe du camp de jour le plus tôt possible. Laissez un message au 450 494-2327 ou un courriel à campdejour@sainteannedesorel.ca. Si pour une raison ou une autre votre enfant se présente en retard au camp de jour, assurez-vous qu'il rejoigne son groupe avant de quitter les lieux et avisez un animateur sur place ou la coordonnatrice du camp.

Enfant malade

Lorsque vous constatez que votre enfant a contracté un virus ou quelque chose de contagieux (exemple : rougeole, varicelle, poux, grippe, etc.), ou qu'il pourrait avoir des symptômes qui s'identifient à la COVID-19, vous devez obligatoirement garder l'enfant à la maison et en aviser la coordination du camp 450 494-2327 | campdejour@sainteannedesorel.ca).

En présence de symptômes, votre enfant devra s'isoler immédiatement. Il devra faire un test de dépistage à la maison et suivre les consignes d'isolement en fonction du résultat obtenu.

Si le test de dépistage est négatif, votre enfant devra s'isoler. Vous devrez surveiller ses symptômes et faire un deuxième test rapide 24 heures plus tard.

Après le deuxième test rapide :

Si le résultat est positif, il devra poursuivre son isolement en respectant les consignes à suivre pour la personne atteinte de la COVID-19 et toutes les personnes qui vivent sous le même toit devront suivre les consignes pour les personnes identifiées comme contact d'un cas de COVID-19.

Si le résultat est toujours négatif et que les symptômes diminuent, il est possible de reprendre ses activités tout en appliquant les consignes sanitaires de base.

·
Pour toute modification à cette règle, un billet médical sera demandé.

Matériel à apporter quotidiennement

Afin que votre enfant puisse transporter ses effets facilement, nous vous suggérons fortement d'utiliser un sac à dos.

Dans le sac de votre enfant :

- Lunch froid ou dans un contenant de type thermos (nous n'avons pas suffisamment de micro-ondes et mangerons souvent à l'extérieur), deux collations et des ice packs (OBLIGATOIRE) ;
- Bouteille d'eau réutilisable ;
- Serviette de plage ;
- Maillot de bain ;
- Vêtements de rechange ;
- Veste ou coupe-vent ;
- Paire d'espadrilles ;
- Casquette ou chapeau ;
- Crème solaire hydrofuge.

Afin d'éviter les disputes, les vols et les pertes, les jouets et objets venant de la maison ne sont pas permis. Le camp de jour ne pourra pas être tenu responsable des bris, vols et des pertes des effets personnels de vos enfants.

Merci d'identifier les vêtements et objets de vos enfants.

Tenue vestimentaire

Il est suggéré que votre enfant porte des vêtements confortables et adaptés à la température prévue. Il est de votre responsabilité de vérifier la température qu'il fera. Les sandales ouvertes, robes, jupes (les jupes-shorts sont permises), et bijoux sont interdits.

Grandes activités du mercredi

Pour l'été 2022, nous prioriserons les activités qui ne nécessitent pas de déplacement en autobus. L'offre sera variée et toute aussi amusante! La liste des activités planifiées se retrouve dans le calendrier de programmation à la fin du document.

Il n'est pas nécessaire d'inscrire votre enfant aux activités spéciales puisqu'elles se feront à l'interne.

Sécurité et encadrement

Formation du personnel

Nos animateurs ont suivi une formation en animation certifiée DAFA ainsi qu'une leur permettant d'animer et d'intervenir adéquatement auprès des jeunes. Tous nos animateurs possèdent également une formation en secourisme. En tout temps, ils ont avec eux une trousse de premiers soins et un radio émetteur permettant de joindre la coordination.

Médicaments

Les médicaments doivent être administrés à la maison. Lorsque l'ordonnance médicale n'offre aucune flexibilité pour la prise de médicaments, l'administration ou la distribution de ceux-ci pourra être effectuée par la coordination du camp de jour. Dans tous les cas, vous devez obligatoirement remplir et signer la fiche santé de votre enfant ainsi que la fiche d'autorisation pour l'administration d'un médicament.

Allergie

Si votre enfant souffre d'allergies, prière de remettre un EpiPen (ou Ana-Kit) à son animateur. Si nécessaire, les médicaments essentiels aux premiers soins d'urgence seront administrés.

Accidents

En tout temps, l'équipe d'animation du camp de jour prendra les mesures nécessaires pour offrir des activités sécuritaires. La Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ne pourra pas être tenue responsable des blessures encourues dans le cadre d'une activité, à moins d'avoir agi avec négligence dans l'organisation et la mise en place de son activité. Notez que la coordination du camp de jour est tenue de remplir un rapport d'accident lorsqu'un événement survient.

Service d'animation

Horaire du camp

Le camp de jour débute à 9 h et se termine à 16 h du lundi au vendredi (Le vendredi de la fête du Canada le camp sera fermé). L'accueil des jeunes se fait à l'extérieur du local adjacent les jeux d'eau (1685 chemin du Chenal-du-Moine). Vous devez venir les chercher au même endroit à la fin de la journée. En cas de mauvais temps, l'accueil se fera à la nouvelle salle communautaire (qui se situe dans l'édifice municipal également au 1685 chemin du Chenal-du-Moine). Dès 16 h 15, votre enfant sera transféré au service de garde impliquant des frais de 2,50 \$ à votre charge.

Horaire du service de garde

Le service de garde est également situé dans le local adjacent les jeux d'eau. Il est disponible dès 7 h le matin et jusqu'à 18 h pour le soir. Il est toujours possible d'ajouter le service de garde à l'inscription de votre enfant en téléphonant le service des loisirs (450 746-1616 poste 104 | loisir@sainteannedesorel.ca). Notez qu'après la fermeture du service (18 h), des frais de 5 \$ par tranche de 15 minutes vous seront facturés.

Politique de paiement et de remboursement

Le paiement du camp doit être directement sur la plateforme d'inscription en ligne avant le 23 juin ou au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture. Si vous décidez de payer directement au secrétariat, le paiement devra être fait en argent comptant ou par chèque libellé à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Aucun remboursement ne sera autorisé après la date de début du camp à moins de présenter un certificat médical ou une preuve de déménagement.

Nous nous réservons le droit de refuser un enfant dont le paiement n'aurait pas été effectué en date du début du camp.

Code de vie du camp

- 1) Je respecte mes camarades et les animateurs ;
- 2) Lorsque les animateurs donnent une consigne, je m'assois et j'écoute calmement la consigne afin de pouvoir la mettre en pratique ;
- 3) Lorsque je m'amuse, je tente de le faire de façon sécuritaire. Même si je ne gagne pas, je demeure poli et j'utilise un bon langage envers les autres. De plus, lorsque je participe aux activités, je le fais avec entrain ainsi qu'avec un superbe sourire ;
- 4) Je demeure en tout temps avec mon animateur ;
- 5) Je règle mes différends dans le respect et le calme en tentant de trouver des solutions à mon problème ;
- 6) Si je subis de l'intimidation ou que je suis témoin qu'un camarade subit de l'intimidation, j'en fais part à mon animateur ;
- 7) Je garde mon environnement propre en jetant mes déchets à la poubelle et en mettant les éléments recyclables dans les bacs prévus à cet effet ;
- 8) Par souci de sécurité, pour les allergies et autres intolérances, je ne partage pas le contenu de ma boîte à lunch ;
- 9) Je respecte les consignes sanitaires émises par les animateurs du camp ;
- 10) Tous les jours, j'apporte sourire et bonne humeur!

Manquement au code

Advenant des problèmes de conduite, les responsables du camp de jour se verront dans l'obligation de communiquer avec les parents ou tuteurs de l'enfant concerné afin de trouver des moyens pour corriger la situation.

Procédure en cas de problème de conduite:

1^{re} offense : avertissement verbal à l'enfant.

2^e offense : le parent sera avisé par le biais d'un avis écrit qu'il devra retourner signé.

3^e offense : suspension d'une journée du camp de jour (sans remboursement).

4^e offense : suspension d'une semaine du camp de jour (sans remboursement).

5^e offense : expulsion complète du camp.

Intimidation

Le camp de jour de Sainte-Anne-de-Sorel applique une tolérance zéro face à l'intimidation. L'intimidation correspond, selon la Loi sur l'instruction publique à tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Le rôle de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est de veiller à créer un milieu de vie sécuritaire, accueillant et stimulant pour tous les enfants inscrits au camp de jour. Le personnel municipal affecté au camp traitera les plaintes, assurera le suivi auprès des parents et des sanctions plus sévères que celles précédemment citées pourraient s'appliquer.

COVID-19

Le camp de jour de Sainte-Anne-de-Sorel atteste avoir mis en place les mesures préventives gouvernementales afin d'empêcher la propagation de la COVID-19.

Le camp de jour s'engage à :

- Adapter son offre en fonction de la situation épidémiologique actuelle (séance d'information avec les animateurs, environnement adaptés et mesures de sécurité appliquées) ;
- Rappeler fréquemment aux enfants les règles sanitaires à suivre ;
- S'assurer que ses employés ne présentent pas de symptômes apparents à la COVID-19 ;
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité émises par le gouvernement ;
- Instaurer un système de lavage de mains pour les animateurs et les enfants ;
- Nettoyer chaque local, espace, équipement et matériel après chaque utilisation ;
- Prioriser les activités extérieures ;
- Offrir une programmation diversifiée d'activités sécuritaires ;
- Nettoyer les locaux à chaque début et fin de journée ;
- Limiter l'accès à l'abreuvoir (seulement pour remplir sa bouteille réutilisable) ;
- Isoler un enfant qui pourrait présenter des symptômes compatibles avec la COVID-19 jusqu'à ce que la personne responsable vienne le chercher ;
- Obliger l'animateur à porter l'équipement nécessaire s'il doit s'approcher à moins de deux mètres d'un enfant.

Le parent ou tuteur s'engage à :

- Aviser le camp de jour s'il croit que son enfant a un/plusieurs symptôme(s) reliés à la COVID-19 ou que ce dernier a été en contact avec quelqu'un qui présente des symptômes ;
- Préparer un sac à dos avec les items nécessaires (voir plus haut) ;
- Laver et désinfecter la boîte à lunch de l'enfant à chaque soir ;
- Ne pas se déplacer sur le site du camp, sauf si nécessaire ;
- Prioriser les lunchs froids ou dans un thermos pour son enfant ;
- Respecter les règles sanitaires gouvernementales à la maison afin d'éviter la propagation du virus au camp de jour.

FEUILLE À SIGNER ET À RETOURNER AU SERVICE DES LOISIRS

Acceptation du risque dans un contexte de pandémie de COVID-19

Le camp de jour de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a mis en place les mesures de protection détaillées plus haut, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus. Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les enfants et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par le camp.

J'ai pris connaissance du document et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que le camp de jour ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Acceptation du présent document

Toute l'équipe du camp de jour vous remercie de faire prendre connaissance du code de vie à votre enfant.

Nous espérons que ce document a répondu à vos questions. Soyez assurés que vos interrogations, commentaires et suggestions sont les bienvenus et seront étudiés avec soin. N'hésitez pas à les transmettre à notre coordonnatrice par courriel ou via Facebook.

Nous vous rappelons que nos moyens de communication inclus, la page Facebook (@campdejourSADS) ainsi que l'infolettre envoyé chaque semaine par courriel.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un été des plus agréables!

Je _____,

parent ou tuteur légal de _____,

déclare avoir lu le code de vie et m'engage à le faire respecter par mon enfant.

Signature: _____

Date: _____

LES THÉMATIQUES DE LA SEMAINE

ET LES ACTIVITÉS DU MERCREDI



Semaine 1

Les scientifiques fous
Prof Dino - activités scientifiques

Semaine 2

Les grands explorateurs
journée à la maison du marais

Semaine 3

Complètement cirque
Cirkazou - initiation aux arts du cirque

Semaine 4

Les artistes
Éklat Vitrail - Atelier de mosaïque de verre

Semaine 5

Une semaine au far west
Animagerie - les cowboys en cavale

Semaine 6

Les chevaliers de la table ronde
Katag - bataille d'épées en mousse

Semaine 7

Est-ce un oiseau? Est-ce un avion?
UQROP- Animation avec des oiseaux de proie